

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**JEUDI
LE 5 MARS 2026**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le jeudi, cinquième jour du mois de mars deux mille vingt-six, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

M. Éric Latour, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Éric Latour, préfet.

Ladite séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

9h00 Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

2281-03-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 5 mars 2026 dans sa forme et teneur, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE

2. Procès-verbal - Adoption

2282-03-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 février 2026 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 2 » des présentes.

ADOPTÉE

3. URBANISME

3.1. Urbanisme - Divers

3.1.1. Inventaire du patrimoine - Adoption

Suivant la séance de travail du 25 février, il a été convenu de recommander l'adoption de la liste des bâtiments classés et cités pour l'ensemble des municipalités du territoire. Il est précisé que l'inventaire déjà réalisé par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sera intégré.

Par ailleurs, il est mentionné qu'une ressource temporaire sera embauchée à même l'aide financière du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) afin de réaliser la mise à jour et compléter l'inventaire.

3.1.2. MELCCFP - Intérêt à la participation à une séance d'information

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun de tenir une séance d'information sur le domaine hydrique de l'État tant que l'entièreté de la plaine inondable ne sera pas connue.

3.1.3. PRMHH - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) lors de la séance du 11 mars 2026, tel que convenu en séance de travail le 25 février dernier. Il est également précisé que les démarches visant l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) interviendront dans les mois suivant l'approbation finale dudit plan par le MELCCFP.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1. Rapport de fermeture des PAU/PME et AERAM

Les membres du comité administratif prennent acte du rapport de fermeture des aides financières ponctuelles intervenues dans le cadre du programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises de même que pour le volet Aide aux entreprises en régions et en alerte maximale (AERAM) décrétés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) au cours de la pandémie. Globalement, 117 prêts ont été accordés (6 090 546 \$). Seulement 4 prêts ont été radiés pour une somme de 72 530 \$. Au final, aucune perte financière n'a été assumée par la MRC compte tenu des revenus d'intérêts générés.

4.2. Entente de développement culturel - Nomination

CONSIDÉRANT la signature de l'entente de développement culturel 2024-2027 entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le plan d'action de ladite Entente prévoit des appels de projets en médiation culturelle et visant la mise en valeur du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE;

2283-03-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité d'analyse de projets déposés dans le cadre de l'entente de développement culturel 2024-2027 soit constitué comme suit:

- Mme Emmanuelle Guay, conseillère en développement culturel à la Direction régionale de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications;
- Mme Mélanie Dufresne, conseillère régionale et représentante de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Mme Christiane Marcoux, représentante de la Corporation du Fort Saint-Jean;
- Mme Odile Gauvin, agente au développement culturel et aux communications à la MRC du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.3. Programme d'ententes en patrimoine (PEP) - Volet 2 - Engagement

2284-03-26 Sur proposition du conseiller régional M. Mario van Rossum,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux appels de candidatures relatifs à l'embauche d'un agent en patrimoine pour un poste temporaire de 3 ans;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.4. FRR

4.4.1. Cadre d'intervention et vision stratégique - Adoption

Il est soumis que le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028 a été présenté aux membres du conseil préalablement à la séance du mois de février. Par ailleurs, la vision stratégique présentée a été modifiée pour tenir compte des commentaires formulés et les cibles seront finalisées en collaboration avec NexDev. En conséquence, les membres du comité administratif en recommandent l'adoption.

4.4.2. Avenant - Entérinement et autorisation aux signatures

Considérant les modifications apportées au FRR par le MAMH, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les signatures de l'avenant à intervenir concernant l'entente conclue avec le MAMH.

4.4.3. Reddition de compte et rapport annuel d'activités 2025-2026

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'adoption du rapport d'activités 2025-2026 du Fonds régions et ruralité (FRR) en vue de sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

4.5. Piste cyclable La Montérégiade

4.5.1. Autorisation à l'achat de mobilier

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'acquisition de mobilier de parc pour les haltes de la piste cyclable La Montérégiade et ce, pour un montant maximum de 41 130,01 \$ taxes incluses. Il est mentionné que la dépense est subventionnée à 80%.

4.5.2. Construction de bases de béton - Octroi de contrat

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Les Créations M.A.D inc. pour les travaux d'installation de dalles de béton sur les haltes de la piste cyclable La Montérégiade et ce, pour un montant maximum de 23 589 \$ plus taxes.

5. FONCTIONNEMENT

5.1. Finances

5.1.1. Liste de comptes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 mars prochain.

5.1.2. CRSQV + Carrefours culturels - Autorisation à l'achat de vélos pupitres

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme "Circonflexe - Prêt-pour-bouger" pour la réalisation du projet "Vélo à lire - Dynamiser la lecture par l'activité physique";

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet est de mettre à la disposition de la population des municipalités du Haut-Richelieu des vélos pupitres et des pédaliers permettant de transformer un temps de lecture en moment actif, stimulant et enrichissant;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER l'achat de vélos pupitres auprès de la firme Brault & Bouthillier Ltée pour un montant maximum de 20 000 \$ (taxes incl.);

D'AUTORISER M. Éric Latour, préfet ou en son absence, le préfet suppléant et le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer, s'il y a lieu, tout document relatif à la présente résolution;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même le surplus affecté pour la mise en oeuvre de la Politique culturelle.

ADOPTÉE

5.1.3. Aides financières à différents organismes - Remise annuelle

Les membres du comité administratif confirment la tenue de la remise des aides financières annuelles accordées à divers organismes le 11 mars, 19h15. Les montants accordés sont les suivants : Assisto.ca (6 000 \$), Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (10 000 \$), Centre d'interprétation du milieu écologique (CIME) (1 500 \$), COVABAR (5 000 \$), Fondation du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (12 000 \$) et ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la Soirée És Arts (5 000\$). Le directeur général soumet que des versements numériques sont privilégiés plutôt que la remise de chèques. La prise de photos par le journal Le Canada Français interviendra également.

6. DIVERS

6.1. Programme d'ententes en Patrimoine (PEP) - Révision de l'aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac afin que le ministre de la Culture et des Communications augmente le montant de l'aide financière attribuable à la sauvegarde et au maintien des actifs patrimoniaux du Québec par le biais du programme d'ententes en patrimoine (PEP).

6.2. Portes ouvertes - 11 mars de 18h00 à 19h00

Le directeur général soumet le déroulement des portes ouvertes adressées aux conseils municipaux le 11 mars 2026.

7. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

7.1. SCRI - Rapport annuel d'activités / AN 1

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du rapport annuel d'activités de l'AN 1 (1^{er} janvier au 31 décembre 2025) relatif à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé au 14 février 2025.

7.2. Entente de gestionnaire de formation ENPQ 2026-2027 - Renouvellement

2286-03-26

Sur proposition du conseiller régional M. Mario van Rossum,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation conclue avec l'École nationale des pompiers et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027;

D'AUTORISER la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI), Mme Michelle Chabot, à procéder aux signatures requises;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

8. COURS D'EAU

8.1. Règlement 449 - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mme Karyana Fortin à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

8.2. Petite rivière Bernier, branche 3 - Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 3 de la Petite rivière Bernier située sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour un montant total de 2 182,13 \$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

8.3. Station de pompage Melaven - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de M. Jean-Sébastien Roy pour la surveillance de la station de pompage Melaven/Faddentown. La signature de l'entente à intervenir est également suggérée.

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2287-03-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 5 mars 2026.

ADOPTÉE

M. Éric Latour
Préfet

Me Joane Saulnier
Directeur général et greffier-trésorier